

<i>Représentants Municipalité de CHENNEVIERES sur MARNE</i>			
FASANARO Denis (Réfèrent)	x		
DUPUIS Eddy (Coordinateur)	x		
<i>Membres du Comité de Quartier (dans l'ordre du tirage au sort)</i>			
Noms - Prénoms	Présent(e)s	Excusé(e)s	Absent(e)s
CHOURRE Karine			x
CAMILOTTO Aldo	x		
BOUE Stéffanie		x	
DOS SANTOS Antonio		x	
GONCALVES Nelson		x	
BOUTTEFEUX Sylvie			x
LOUAIL Damien	x		
BOULANT Gilbert	x		
BETAÏLLE Guy	x		
DION Michèle		x	
CASPAR Bernard	x		
GUILMOTO François			x
BAPTISTA Serge			x
BOISSEAU Bernard	x		
BALDUCCI Dominique	x		

Prochaine Réunion : A définir (1^e trimestre 2023)

EN VERT APPARAISSENT DANS LE COMPTE-RENDU LES COMMENTAIRES DE M. DUPUIS ET M. FASANARO APPORTES PENDANT LE COMITE DE QUARTIER

Objet de la réunion

Cette troisième réunion depuis le nouveau découpage réalisé début 2021, avait pour but de suivre l'évolution des échanges entre les représentants de la Municipalité et les habitants du quartier.

La séance est ouverte à 19h40

Nomination du secrétaire de séance :

Sur proposition du coordinateur, Guy BETAÏLLE a été nommé à la majorité

Communication du coordinateur

M DUPUIS avait proposé un ordre du jour qui sert de ligne directrice de cette réunion. A savoir :

- 1 – Retour sur dernier compte rendu
- 2 – Future réalisation au 52 avenue du Bois

3 – Intervention de l' élu référent

4 – Tour de table et questions diverses.

Madame Dominique BALDUCCI est accueillie à cette réunion en remplacement de Monsieur Julien JUILLET démissionnaire

Présentation des membres de la Municipalité (RAPPEL)

Denis FASANARO et Eddy DUPUIS rappellent que les comités de quartier sont régis par une charte consultable sur le site et en rappellent les conditions de fonctionnement. Tous les échanges seront répertoriés dans les comptes rendus de réunion et feront l'objet de traitements dans des délais raisonnables . Les thèmes seront, en cas de besoin, à nouveau évoqués aux réunions suivantes.

- **M. Dupuis rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'attendre les réunions pour remonter des problèmes ou poser des question à lui-même ou à M. Fasanaro, comme cela c'est d'ailleurs fait depuis le dernière réunion, tous signalements peuvent être effectués auprès d'eux ou sur l' application 'chennevières je signale',**

Remarque préalable :

Des conditions extérieures font que de nombreux membres du Comité sont excusés ou absents de cette réunion.

- *Les membres présents s'interrogent sur l'application des clauses incluses dans l'article 1 de la charte pour solutionner ce problème ?* □
- Il est aussi regretté que, par décision municipale lors de la création des Comités de Quartier, ceux-ci ne soient pas publics.
- Il a été demandé à Messieurs FASSANARO et DUPUIS d'acter le remplacement des membres titulaires absents lors des trois dernières réunions notamment étant donné que deux membres suppléants restent disponibles et pourraient être contactés pour la prochaine réunion, **M. Dupuis rappelle que cette décision tient aux membres titulaires, s'ils souhaitent faire sortir un membre titulaire pour absence non justifié et répété alors ils leurs appartient d'en débattre lors d'une réunion et d'en prendre la décision.**

1 – Retour sur dernier compte-rendu

Ne sont repris dans ce compte-rendu que les nouveaux éléments formulés par les représentants de la Municipalité ou du Comité de Quartier.

Travaux :

La Municipalité a lancé un programme pluriannuel de modernisation et de rénovation des éclairages publics et des voiries/trottoirs. Certaines rues du quartier ont été traitées ces dernières années, mais pas toutes.

- **Pas de planification à court terme pour les rues non traitées et partiellement détériorées, notamment avenue Claire, avenue Georges, avenue Albert.**
- **L'analyse des réseaux est toujours en cours. Les membres du comité souhaiteraient un 'débriefing' technique pour connaître les solutions proposées pour solutionner les désordres constatés, M. Dupuis rappelle que les réseaux sondés actuellement sur Paris – Chennevières sont de la compétence du territoire (GPSEA)**

- Les membres du bureau déplorent à nouveau le manque d'information préalable sur les travaux entrepris dans le secteur. La seule information donnée actuellement se résume à l'affichage des arrêtés de restrictions de circulation ou stationnement.

Compte tenu des nombreuses constructions dans le quartier, il est constaté de nombreux désordres au voisinage des chantiers (avenue de Coeuilly, RD4, avenue du Bois,...)

- Les représentants de la municipalité indique que des 'référés préventifs' sont disponibles et consultables au service de l'urbanisme et qu'un service juridique municipal existe et peut être consulté pour tout litige, **M. Dupuis rappelle que pour toute question liée à l'urbanisme les canavérois peuvent se rendre directement au service urbanisme de la ville sans rendez-vous du lundi au samedi matin (sauf le jeudi matin)**

Sécurité :

'Avenue du Bois

Les solutions apportées à court terme (en relation avec les riverains) sont les suivantes :

- Mise en place de 'dos d'âne' **M. Dupuis rappelle que si un ralentisseur doit être installé avenue du Bois les 4 principaux riverains de ce ralentisseur seront consultés et devront donner leurs accords.**
- Amélioration de la signalisation (panneaux 30 repositionnés aux intersections et panneaux 'priorité à droite' sur la RD4
- Il est évoqué, sur proposition des Services Techniques, l'inversion du sens de circulation, mais cette proposition ne reçoit pas l'aval des membres présents.
Cette proposition avait été refusée par les riverains après un sondage réalisé au moment des travaux de voirie.
- Il est également évoqué par Monsieur Eddy DUPUIS, toujours sur proposition des Services Techniques, le balisage des emplacements de stationnements autorisés. Solution comprenant la suppression du stationnement alterné mensuellement (1-15 ; 16-31), et le positionnement définitif en quinconce des emplacements type « Avenue Jeanne » sans bétonisation, uniquement tracés à la peinture. . Cette proposition déjà évoquée avant le début des travaux de voirie est restée sans suite.

Les riverains attendent avec inquiétude la construction envisagée sur cet axe et l'apport massif de nouveaux habitants, d'autant plus qu'ils sont déjà impactés par les constructions au débouché sur la RD4.

Ils dénoncent également le non-respect de la Charte de construction rédigée par Mr le Maire sur différents points précis, **M. Dupuis rappelle que le PLU est respecté sinon le permis de construire n'aurait pas été délivré, tous canavérois a d'ailleurs un droit de recours.** Un excédent de véhicules qui ne pourront trouver à stationner dans la rue et la dépose deux fois par semaine d'au moins 25 containers de déchets et recyclables, le long d'un trottoir large de seulement 1,50 mètre dont l'encombrement constituera une gêne évidente pour les riverains. Pour ce dernier point, il est indispensable que le constructeur aménage un décrochement dans la propriété qui recevra les containers, **M. Fasanaro et**

M. Dupuis laissent savoir qu'une réunion publique d'information va être organisée par le promoteur, ainsi tous les riverains pourront questionner directement le promoteur et émettre leurs demandes.

Rue des fusillés de Châteaubriant

Il est aussi évoqué la dangerosité pour la traversée des piétons qui se rendent dans les établissements scolaires ou la MDA.

- La mise en place de 'dos d'âne' et de signalisations sur la rue des fusillés a été réalisée par le département lors de la rénovation de la voirie devant les nouveaux établissements (groupe scolaire G Tillon et centre J Moulin) **certaines membres du comité pensent que le dispositif est à poursuivre devant la MDA.**
- L'amélioration de la signalisation (30 km/h) devrait être améliorée sur cet axe notamment auprès des nouveaux équipements à l'aide par exemple d'un marquage au sol, **pour exemple ce qui se fait à Champigny-sur-Marne**
- La mise en service des voiries douces débouchant sur cet axe et en cours de finition est attendue pour voir les éventuelles incidences (accès parking pas très visible par exemple), **il est évoqué une meilleure signalétique pour l'emplacement du parking Germaine Tillon (exemple panneau numérique avec nombre de places restantes) car plusieurs canavérois ont laissés savoir qu'ils ne savaient pas qu'il y avait un parking à cet endroit.**
- **RAPPEL :** Les membres du comité souhaiteraient qu'une étude soit engagée pour sécuriser la circulation dans les rues débouchant sur la rue des Fusillés et qui, elles, restent à (50 km/h) et subissent une augmentation du trafic du fait des modifications des sens et vitesses de circulations de ces dernières années (limitation de vitesse, dos d'âne, stop , balise... ?). **M. Fasanaro laisse savoir que la municipalité y réfléchit d'ores et déjà.**

Complément :

- Par extension il est demandé d'envisager le marquage au sol des limitations notamment aux abords des établissements scolaires

Stationnements 'sauvages' :

Selon certains membres du comité La mise en place des zones 'bleues' n'a pas apporté le bénéfice escompté. **M. Fasanaro rappelle qu'au contraire la municipalité a pu constater une bien meilleure rotation des places de stationnements en zones bleues.**

De nombreuses incivilités (stationnements sur les sorties charretières et les trottoirs, ainsi que le non-respect des sens de circulation ou du stationnement alterné) sont constatées sur l'ensemble du quartier

- **La continuité des contrôles est à effectuer car les incivilités continuent sur l'ensemble du quartier, l'un des membres du comité laisse savoir qu'il a pu observer la Police Municipale opérer dernièrement un contrôle de vitesse dans le quartier.**
- **Interventions souhaitables notamment les jours des changements de côtés de stationnement de moins en moins respectés.**
(Certains changements sont rendus impossibles pour les riverains 'dociles' à cause de voitures 'ventouses'. Cela les expose à une possible verbalisation) , **M. Dupuis rappelle certains chiffres concernant la verbalisation par la PM dans le quartier.**
- **Voir aussi les stationnements permanents et sans macarons dans les zones bleues,**

Espaces et locaux municipaux

Depuis la dernière réunion, l'espace, un instant envisagé pour un Jardin pédagogique rue de la Jonction a été nettoyé et clôturé. A court terme aucune nouvelle utilisation n'est actée.

Ecole Paris (**voir point 2**)

Salle Cordelle utilisation confirmée par des associations Canavéroises, **M. Dupuis rappelle que la salle Cordelle est et sera désormais utilisée par le territoire (GPSEA) pour les cours de danse.**

Espaces de vie pour les enfants

Dans le quartier, il n'y a aucun espace de vie pour la jeunesse.

- Etudier les possibilités d'aménagement dans les emprises libres ou municipales existantes.

Les représentants de la municipalité indiquent que la commune est globalement bien équipée au regard des villes voisines avec notamment l'espace du Fort et de la plaine des Bordes, mais que néanmoins cette question sera évoquée auprès du conseil municipal.

Transports en commun

Pas de nouvelles informations sur les projets portés par la Région ou le Département (**notamment Altival**) et envisagés à l'horizon 2025/2026.

La mise en service de la voie douce à proximité du centre J Moulin pour relier la rue des Fusillés à la rue A Briand est envisagée pour cette fin d'année.

- **Etudier la possibilité d'accès depuis cette voie douce aux espaces sportifs existants, alors qu'ils ne sont, pour le moment, qu'accessibles depuis la rue A Briand.**
- **Voir également pour la mise en place de poubelles le long de ce parcours.**

Divers

La mise en place de l'éco pâturage sur les espaces verts proches de la MDA est à présent suspendue. (La porte d'accès est dégradée)

- **Quand reviendront les animaux ?**

Etablissement Recevant du Public du 87 avenue du Bois

Les riverains de l'avenue du Bois s'inquiètent également de la densité de la population en certaines périodes de la semaine qui perturbe fortement la circulation, et des travaux de véranda (apparemment une extension du bâtiment) réalisés sur la propriété.

- **Pas de nouvelles informations connues à ce jour sur la commune.**
- **Est-ce que le type d'ERP déclaré officiellement en mairie et en préfecture correspond bien au nombre de participants qui sont accueillis durant les fêtes religieuses ? (Car selon les dires d'observateurs le nombre de participants ne cesse d'augmenter d'année en année).**

2 – Future réalisation au 52 avenue du Bois

Les recours ont été étudiés par des riverains mais la réalisation de ce projet semble inéluctable vu que les règles d'urbanisme semblent avoir été appliquées ou envisagées.

- Les riverains réitèrent leur demande d'une réunion 'information tripartite (Riverains, Municipalité et Promoteur) pour définir les conditions de vie, durant le chantier et après, compte tenu de l'arrivée imminente de nombreux véhicules lourds alors que la voirie n'y est actuellement pas adaptée. (voie de 5 mètres de large et trottoir de 1.5 mètres !!!!), **comme dit plus haut M. Fasanaro et M. Dupuis indique qu'une réunion publique va être organisé par le promoteur.**
- A l'occasion de cette question est évoquée plus largement les projets d'aménagements et de rénovation urbaine notamment dans le quartier la multiplication anarchique des constructions de logements collectifs qui provoquent l'inquiétude des habitants s'interrogeant sur le devenir du quartier et de leur propre habitation, **M. Dupuis rappelle que pour la major partie des programmes immobiliers ce sont des propriétaires privés qui vendent leurs bien à prix d'or et que, derrière les permis de construire délivrés respectent le PLU qui est l'un des plus restrictif du département . L'expérience du 52 avenue du Bois est éclairante à ce sujet et peut alimenter leur inquiétude. Si la municipalité ne peut intervenir directement puisqu'il s'agit de transaction privée, néanmoins elle a le devoir d'informer les habitants et d'engager les concertations nécessaires permettant de prendre en compte l'intérêt général et l'harmonie du quartier, comme évoqué plus haut le promoteur du 52 avenue du Bois va organiser une réunion publique**

3 – Intervention de l' élu référent

Il est rappelé qu'il est souhaitable que toutes les remontées soient effectuées sur l'application 'Chennevières je signale', **ou bien directement auprès de M. Fasanaro ou de M. Dupuis.**

Toute demande d'intervention peut aussi être effectuée oralement **ou par e-mail** et, à ce titre, de nombreuses visites ont été réalisées **dans le quartier par M. Fasanaro ainsi que M. Dupuis et les services-techniques** dans l'avenue du Bois pour essayer de résoudre les problèmes soulevés lors des précédentes réunions.

4 –Questions diverses

Signalisation avenue de Coeuilly

Des riverains ont signalé que les plots de séparation entre la voie 'cycle' et la voie 'voiture' ne sont pas assez visibles et ont entraîné des désordres suite à la perte, après accrochage de ces plots, du contrôle des véhicules.

- **Une visite sur site avec les Services Techniques devraient proposer des améliorations de signalisation**

Occupation illicite près magasin LIDL

Cette zone est de la propriété d'EPAMARNE, mais les services municipaux (Police Municipale & CCAS) suivent ce sujet.

- **La difficulté provient essentiellement du fait qu'il s'agit de familles avec des enfants en bas âge scolarisés dans une ville voisine. Mais aussi du fait que la demande d'expulsion est du ressort du propriétaire à savoir l'état.**

Demande prestation municipale

Dans le quartier de nombreux habitants sont âgés et ne possèdent pas de véhicules pour se déplacer vers les référents 'santé' et les commerces qui sont de plus en plus loin.

→ Pourrait-il être étudié un service 'Taxi' payant et à un prix raisonnable pour leur apporter une aide ?

(Cette mesure existante dans le passé, et qui existe et fonctionne sur des communes voisines, serait à réactualiser)

Elagages en limite de propriété

Les habitudes semblent s'installer de laisser pousser les végétations au-dessus des voies publiques ce qui gêne la circulation piétonne et la visibilité à certaines intersections.

→ . Il est demandé de rappeler les règles de savoir vivre et l'obligation légale de ne pas encombrer le domaine public de façon permanente sans autorisation préalable, **M. Dupuis rappelle que lorsqu'un signalement est fait pour « végétation envahissante » les services-techniques écrivent un courrier au propriétaire pour lui demander de faire le nécessaire, si ce n'est pas fait dans un certain délai la municipalité engage alors les travaux puis envoie la facture au propriétaire de la parcelle concernée.**

Police Municipale

Les membres du bureau s'interrogent sur la capacité de la Police Municipale à résoudre l'ensemble des désordres qui rentrent dans sa compétence.

→ **Des postes vacants existent-il ?**

La séance est levée à 22h30

Remarque importante : De nombreuses remarques ont été récoltées hors réunion, mais elles n'ont pu être examinées faute de temps, **après quasiment 3h de réunion.**